

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 6 septembre 2011, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Guylène Duplessis, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Denis Vincent, Rénald Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absence motivée :

Le conseiller M. Robert A. Laurence.

Sont également présents :

La directrice générale M^{me} Manon Bernard ainsi que le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

11-09-765 ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 6 septembre 2011 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant les points suivants :

- 5.11 Mandat / Services professionnels d'avocats / TAQ / 400, rue Forbes
- 5.12 Mandat / Services juridiques / Démolition et enlèvement de constructions accessoires / 2146, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Lot 1 673 975
- 13.12 Adjudications de contrat / Vente de biens excédentaires
- 19.2 Fermeture temporaire de l'avenue André-Chartrand à l'est de la rue Édouard-Lalonde

Et en y retirant les points suivants :

- 7.7 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Prolongation / Embauche temporaire / Modification de la catégorie d'emploi / Inspecteur municipal 2
- 18.2 Avis de motion / Règlement n° 1598 / Services municipaux et travaux connexes / Partie des rues Maurice-Richard, Toe-Blake et Jean-Béliveau

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 1^{er} août 2011

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. AFFAIRES DU CONSEIL

- 4.2 Grand Rassemblement des Aînés de Vaudreuil et Soulanges (G.R.A.V.E.S) / Repas partagés de Vaudreuil-Dorion / Aide financière
- 4.4 Fondation du Centre d'accueil Vaudreuil / Souper bénéfice
- 4.5 Fondation des soins de santé de Vaudreuil-Soulanges / Souper de viandes sauvages

- 4.6 Subvention compensatoire aux organismes / 418, avenue Saint-Charles / Taxe d'eau

5. GREFFE

- 5.1 Résiliation / Entente d'occupation pour dépôt à neige / Agence métropolitaine de transport (AMT)
- 5.6 Vente pour défaut de paiement de taxes / Mandat du notaire
- 5.7 Protocole d'entente / Puits Ritchie / Programme d'infrastructures Québec-Municipalités / Dossier n° 556080 / Règlement n° 1627 / Autorisation de signature
- 5.9 Centre multisports / Cautionnement du Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes / Autorisation de signature
- 5.11 Mandat / Services professionnels d'avocats / TAQ / 400, rue Forbes
- 5.12 Mandat / Services juridiques / Démolition et enlèvement de constructions accessoires / 2146, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Lot 1 673 975

6. TRÉSORERIE

- 6.1 Liste des comptes
- 6.2 Emprunt temporaire / Règlement n° 1498-02 / Augmentation de la dépense et de l'emprunt / Ajout d'une seconde prise d'eau et d'une seconde conduite d'amenée / Approbation du MAMROT
- 6.3 Transferts budgétaires

7. RESSOURCES HUMAINES

- 7.1 Service sécurité incendie / Date d'embauche / Technicien en prévention des incendies / Modification de la résolution 11-08-699
- 7.2 Divers services / Embauches temporaires / Agents de bureau 2 et/ou secrétaires-réceptionnistes
- 7.3 Service des travaux publics / Prolongation / Embauches temporaires / Journaliers étudiants
- 7.4 Service de la trésorerie / Mutation temporaire / Commis aux comptes à payer
- 7.5 Service action communautaire / Confirmation / Concierge de soir
- 7.6 Service des arts et de la culture / Stage étudiant / Animation et recherche culturelles
- 7.8 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Embauche à titre régulier / Inspecteur municipal 1
- 7.9 Service des arts et de la culture / Prolongation / Embauche temporaire étudiant / Guide animatrice à la Maison Valois

8. COMMUNICATIONS

9. INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE

- 9.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-11-31 / Fourniture d'équipements informatisés pour un environnement virtualisé

10. ARTS ET CULTURE

11. ACTION COMMUNAUTAIRE

12. PROTECTION PUBLIQUE

13. TRAVAUX PUBLICS

- 13.1 Circulation / Arrêts obligatoires / Rue du Ruisselet à l'intersection de la rue des Méandres
- 13.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-11-32 / Pose de béton bitumineux à taux horaire
- 13.3 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-11-33 / Réfection et réaménagement du bout de la rue Briand
- 13.4 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-11-34 / Construction des fondations en béton de ciment d'un bâtiment préfabriqué

- 13.5 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-11-35 / Fourniture et installation d'un bâtiment préfabriqué à structure d'acier
- 13.6 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-11-36 / Construction de dalles de béton pour deux (2) bâtiments d'entreposage
- 13.7 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-11-37 / Nettoyage des conduites d'égout sanitaire
- 13.8 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-11-39 / Aménagement et entretien des patinoires extérieures – Secteur Seigneurie
- 13.9 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-08-44 / Déneigement des voies publiques – secteur ouest / Saison 2011-2012
- 13.10 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-08-51 / Déneigement des voies publiques – secteur urbain / Saison 2011-2012
- 13.11 Tournoi intermunicipal de hockey / Association des travaux publics d'Amérique
- 13.12 Adjudications de contrat / Vente de biens excédentaires

14. EAUX

- 14.1 Ratification / Avis de levée partielle de l'interdiction d'utilisation extérieure de l'eau potable / Règlement n° 1623

15. SERVICES TECHNIQUES

- 15.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-11-38 (401-110-156) / Travaux de construction d'une voie cyclable sur la rue Dutrisac entre la place du Chevalier et le boulevard de la Cité-des-Jeunes
- 15.4 Ordre de changement n° 10 / Construction de la caserne d'incendie – rue Forbes / Règlement n° 1583
- 15.6 Ordre de changement n° 3 / Construction d'un stationnement municipal sur la rue Raoul-Blais / Règlement n° 1615
- 15.7 Ordre de changement n° 62 / Agrandissement de l'aréna / Règlement n° 1496

16. URBANISME

- 16.1 Dérogation mineure / 610, avenue Saint-Charles / Enseigne au mur / Lot 2 824 928 / Zone C2-306 / CCU n° 11-07-112
- 16.2 Dérogation mineure / 3093, boulevard de la Gare / Aire de stationnement / Lot 4 564 445 / Zone C3-454 / CCU n° 11-07-122

17. ENVIRONNEMENT

- 17.1 Appui au COBAVER-VS / Augmentation du financement / Organismes de bassins versants du Québec
- 17.2 Paiement de la facture n° 322707 / Entreprise Sanitaire F.A. Itée / Omission de facturation en 2009-2010

18. RÉGLEMENTATION

- 18.1 Avis de motion / Règlement n° 1564-03 / Règlement modifiant le Règlement de stationnement (RMH 330)
- 18.3 Adoption / Règlement n° 1480-06 / Modification / Mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités
- 18.4 Adoption / Règlement n° 1275-157 / Zone I3-831 / Inclusion de nouveaux usages spécifiquement permis reliés à l'entretien des véhicules automobiles du groupe 63 / Secteur Cité-des-Jeunes à l'ouest de la route 342
- 18.5 Adoption / Règlement n° 1275-158 / Abrogation et remplacement du 2^e alinéa de l'article 2.2.12.7 / Modification de la période d'autorisation / Bâtiments temporaires / Institutions scolaires
- 18.6 Adoption second projet / Règlement n° 1275-159 / Zone C2-248 / Augmentation du nombre d'étages maximal autorisé / Avenue Saint-Charles au sud de la rue Bourget

- 18.7 Avis de motion / Règlement n° 1275-160 / Zone C2-716 / Retrait de l'application spécifique 3.2.53 « Spectacle érotique » de la disposition particulière comme usage autorisé / Boulevard Harwood et route de Lotbinière
- 18.8 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-160 / Zone C2-716 / Retrait de l'application spécifique 3.2.53 « Spectacle érotique » de la disposition particulière comme usage autorisé / Boulevard Harwood et route de Lotbinière

19. DIRECTION GÉNÉRALE

- 19.1 Autorisation de la directrice générale
- 19.2 Fermeture temporaire de l'avenue André-Chartrand à l'est de la rue Édouard-Lalonde

20. PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

21. PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

« ADOPTÉE »

11-09-766 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation ainsi que celui de la séance ordinaire du 1^{er} août 2011 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

11-09-767 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

11-09-768 GRAND RASSEMBLEMENT DES AÎNÉS DE VAUDREUIL ET SOULANGES (G.R.A.V.E.S) / REPAS PARTAGÉS DE VAUDREUIL-DORION / AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière formulée par l'organisme communautaire Grand Rassemblement des Aînés de Vaudreuil et Soulanges (G.R.A.V.E.S) qui favorise la formation et le développement d'un réseau de bénévoles afin d'offrir un éventail de services et d'activités répondant aux besoins des aînés de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que cette demande vise la planification d'un événement spécial pour relancer l'activité des repas partagés à Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de deux mille dollars (2 000 \$) soit versé à l'organisme communautaire G.R.A.V.E.S à titre d'aide financière pour la planification d'un événement spécial pour relancer l'activité des repas partagés à Vaudreuil-Dorion;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-590-00-970;

QU'à cette fin sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE : 02-701-25-140	(Salaire régulier et primes cadres)	2 000 \$
À : 02-590-00-970	(Subvention – Services sociaux)	2 000 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-09-769 FONDATION DU CENTRE D'ACCUEIL VAUDREUIL / SOUPER BÉNÉFICE

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au souper bénéfique organisé par la Fondation du centre d'accueil Vaudreuil;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de dix (10) billets au montant de cent vingt-cinq dollars (125 \$) chacun pour le souper bénéfique annuel organisé par la Fondation du centre d'accueil Vaudreuil qui aura lieu le 21 octobre 2011 au Pavillon sur le lac du Château Vaudreuil;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-09-770 FONDATION DES SOINS DE SANTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES / SOUPER DE VIANDES SAUVAGES

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au souper de viandes sauvages organisé par la Fondation des soins de santé de Vaudreuil-Soulanges au profit de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de quatre (4) billets au montant de cent vingt-cinq dollars (125 \$) chacun pour le souper de viandes sauvages organisé par la Fondation des soins de santé de Vaudreuil-Soulanges qui aura lieu le 1^{er} octobre 2011 à la cabane à sucre Marc Besner;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-09-771 SUBVENTION COMPENSATOIRE AUX ORGANISMES / 418, AVENUE SAINT-CHARLES / TAXE D'EAU

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de certains organismes sans but lucratif exerçant leurs activités dans un bâtiment sis au 418, avenue Saint-Charles, relative au paiement de la taxe d'eau pour les années 2009, 2010 et 2011;

CONSIDÉRANT les caractéristiques particulières du bâtiment et des locaux qu'il contient;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise le versement d'une aide financière de six cent soixante-cinq dollars et quatre-vingt-dix-sept cents (665,97 \$) à chacun des quatre (4) organismes suivants :

- Grand Rassemblement des Aînés de Vaudreuil et Soulanges (G.R.A.V.E.S.);
- Corporation de Développement Communautaire de Vaudreuil-Soulanges (CDC VS);
- Comité régional d'intégration au travail (CRIT);
- Service de développement d'employabilité de la Montérégie (SDEM);

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-970;

QU'à cette fin sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE : 01-114-10-000	(Tarif d'eau)	2 664 \$
À : 02-110-00-970	(Subventions diverses)	2 664 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-09-772 RÉSILIATION / ENTENTE D'OCCUPATION POUR DÉPÔT À NEIGE / AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT (AMT)

CONSIDÉRANT l'avis de non renouvellement de l'Agence métropolitaine de transport (AMT), daté du 30 juin 2011, d'une entente pour l'implantation d'un dépôt à neige sur le lot 1 674 035 qui constitue l'assiette du garage d'entretien des trains au nord de la gare Vaudreuil;

CONSIDÉRANT que l'entente expirerait, en conséquence, le 31 décembre 2011;

CONSIDÉRANT la demande de l'AMT, datée du 3 août 2011, afin de rendre effective la résiliation de l'entente à plus brève échéance;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de mettre fin, en date des présentes, à l'entente avec l'AMT permettant l'utilisation du lot 1 674 035 comme dépôt à neige;

QUE le greffier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

11-09-773 VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES / MANDAT DU NOTAIRE

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE mandat soit confié à M^e Chantal Lamarre, notaire, pour effectuer les recherches et vérifications nécessaires au Bureau de la publicité des droits de Vaudreuil pour préparer l'avis de vente pour défaut de paiement de taxes, l'avis d'adjudication et l'avis de retrait, en vue de la vente pour défaut de paiement de taxes 2010 et antérieures;

QUE les honoraires afférents établis à quarante-huit dollars et cinquante cents (48,50 \$) par unité d'évaluation pour lesquelles elle devra faire les recherches, TPS et TVQ non comprises, soient imputés au poste budgétaire 02-120-00-412 et que ces honoraires soient considérés comme des frais encourus pour la vente à venir;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-09-774 PROTOCOLE D'ENTENTE / PUIITS RITCHIE / PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS / DOSSIER N^o 556080 / RÈGLEMENT N^o 1627 / AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente soumis par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 1.4 du programme d'infrastructures Québec-Municipalités (dossier 556080) pour la mise à niveau du puits Ritchie.

« ADOPTÉE »

11-09-775 CENTRE MULTISPORTS / CAUTIONNEMENT DU CENTRE MULTIDISCIPLINAIRE DE LA CITÉ-DES-JEUNES / AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT la résolution 11-08-691 autorisant le cautionnement des obligations de l'organisme Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes;

CONSIDÉRANT l'autorisation accordée en conséquence par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire en date du 26 août 2011;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de cautionnement visé par la résolution 11-08-691 ainsi que tout document requis pour donner plein effet à ladite résolution.

« ADOPTÉE »

11-09-776 MANDAT / SERVICES PROFESSIONNELS D'AVOCATS / TAQ / 400, RUE FORBES

CONSIDÉRANT les recours intentés par Norampac – Division de Cascades Canada inc. à l'encontre d'une décision de l'évaluateur de la Ville à l'égard d'une propriété sise au 400, rue Forbes (matricule 6228-08-7232), dans le dossier SAI-M-177058-1010 du Tribunal administratif du Québec (TAQ);

CONSIDÉRANT la demande de l'évaluateur de la Ville pour qu'un avocat soit mandaté afin d'assurer sa représentation devant le TAQ;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la firme Dufresne Hébert Comeau, avocats, soit mandatée afin de représenter la Ville dans tout recours déposé à l'encontre d'inscriptions au rôle d'évaluation pour l'unité d'évaluation portant le numéro de matricule 6228-08-7232.

« ADOPTÉE »

11-09-777 MANDAT / SERVICES JURIDIQUES / DÉMOLITION ET ENLÈVEMENT DE CONSTRUCTIONS ACCESSOIRES / 2146, BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES / LOT 1 673 975

CONSIDÉRANT la destruction totale d'un bâtiment utilisé comme station service sur le lot 1 673 975 sis au 2146, boulevard de la Cité-des-Jeunes le 3 février 2010;

CONSIDÉRANT qu'il subsiste sur le site des constructions accessoires à l'usage de la station-service, notamment une marquise et des îlots de pompes, malgré la perte de ses droits acquis;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'obtenir la démolition et l'enlèvement de ses constructions non conformes à la réglementation d'urbanisme ainsi que la restauration de la propriété;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE mandat soit confié à la firme Dufresne Hébert Comeau, avocats, afin d'entreprendre les recours judiciaires appropriés afin d'obtenir la démolition et l'enlèvement de toute construction ou aménagement non conforme à la réglementation d'urbanisme présents sur le lot 1 673 975 ainsi que la restauration de la propriété.

« ADOPTÉE »

11-09-778 LISTE DES COMPTES

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par l'assistante-trésorière;

QUE cette dernière soit autorisée à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de sept millions cent dix-sept mille trois cent soixante-huit dollars et soixante-trois cents (7 117 368,63 \$).

« ADOPTÉE »

11-09-779 EMPRUNT TEMPORAIRE / RÈGLEMENT N° 1498-02 / AUGMENTATION DE LA DÉPENSE ET DE L'EMPRUNT / AJOUT D'UNE SECONDE PRISE D'EAU ET D'UNE SECONDE CONDUITE D'AMENÉE / APPROBATION DU MAMROT

CONSIDÉRANT que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) approuvait, en date du 8 août 2011, le Règlement d'emprunt n° 1498-02 modifiant le Règlement n° 1498 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de six millions neuf cent soixante-sept mille dollars (6 967 000 \$);

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser le trésorier à emprunter temporairement au taux d'intérêt préférentiel en vigueur de la Caisse Desjardins Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMROT, soit six millions neuf cent soixante-sept mille dollars (6 967 000 \$), en attendant l'émission des obligations;

QUE le maire et le trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

11-09-780 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine les transferts budgétaires effectués totalisant trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent soixante-six dollars (399 866 \$) tels que ventilés à la liste soumise par l'assistante-trésorière en date du 22 août 2011.

« ADOPTÉE »

11-09-781 SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE / DATE D'EMBAUCHE / TECHNICIEN EN PRÉVENTION DES INCENDIES / MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 11-08-699

CONSIDÉRANT la résolution 11-08-699 autorisant l'embauche de M. Rémi Côté au poste régulier à temps plein de technicien en prévention des incendies à compter du 2 août 2011;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la date d'embauche apparaissant à ladite résolution;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE la date d'embauche apparaissant à la résolution 11-08-699 soit remplacée par le 29 août 2011.

« ADOPTÉE »

**11-09-782 DIVERS SERVICES / EMBAUCHES TEMPORAIRES / AGENTS DE BUREAU 2
ET/OU SECRÉTAIRES-RÉCEPTIONNISTES**

CONSIDÉRANT les besoins en personnel administratif dans les divers services de la Ville;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M^{mes} Hélène Portelance et Jocelyne Deguire à titre d'agent de bureau 2 et/ou secrétaire-réceptionniste au sein des divers services de la Ville, et ce, pour la période comprise entre le 4 août 2011 et le 31 décembre 2011, selon les besoins des services et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur ainsi qu'à l'Entente de service intervenue entre Trudeau Dupré Ressources humaines inc. et la Ville de Vaudreuil-Dorion.

« ADOPTÉE »

**11-09-783 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / PROLONGATION / EMBAUCHES
TEMPORAIRES / JOURNALIERS ÉTUDIANTS**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine la prolongation de la période d'embauche de M^{me} Geneviève Châtelain et de M. Maxime Sauv , journaliers  tudiants au Service des travaux publics, et ce, du 22 au 26 ao t 2011, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire pr vu   l'annexe D – *Employ   tudiant* de la convention collective de travail des employ s cols bleus, le tout selon les termes et conditions  nonc s   ladite convention collective en vigueur.

« ADOPTÉE »

**11-09-784 SERVICE DE LA TR SORERIE / MUTATION TEMPORAIRE / COMMIS AUX
COMPTES   PAYER**

CONSID RANT la recommandation du comit  de s lection en date du 6 juillet 2011;

Il est

PROPOS  PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUY  PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET R SOLU unanimement

QUE la Ville autorise la mutation temporaire de M^{me} St phanie Therrien au poste de commis aux comptes   payer au sein du Service de la tr sorerie dans le cadre d'un remplacement pour un cong  de maternit  suivi d'un cong  parental, et ce, pour la p riode comprise entre le 26 septembre 2011 et la date de retour au travail de la titulaire du poste, ou au plus tard le 3 octobre 2012, au salaire pr vu   l'annexe D de l' chelle salariale des employ s cols blancs, le tout selon les termes et conditions  nonc s   la convention collective de travail en vigueur;

QU'il est entendu que M^{me} Therrien r int grera son poste r gulier de commis   la taxation-perception d s la fin de la p riode pr vue du cong  parental ou au plus tard le 3 octobre 2012;

Certificat de cr dits suffisants  mis.

« ADOPTÉE »

11-09-785 SERVICE ACTION COMMUNAUTAIRE / CONFIRMATION / CONCIERGE DE SOIR

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseiller M. Gabriel Parent s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT l'évaluation favorable du rendement de M. Guillaume Parent en date du 23 août 2011;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme M. Guillaume Parent dans son poste régulier de concierge au sein du Service action communautaire, et ce, à compter du 17 août 2011;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Parent.

« ADOPTÉE »

11-09-786 SERVICE DES ARTS ET DE LA CULTURE / STAGE ÉTUDIANT / ANIMATION ET RECHERCHE CULTURELLES

CONSIDÉRANT le projet de stage présenté par M^{me} Charlene de Grosbois, étudiante au baccalauréat en animation et recherche culturelles de l'Université du Québec à Montréal (UQAM);

CONSIDÉRANT que le programme du baccalauréat en animation et recherche culturelles de l'UQAM permet à la Ville d'embaucher des stagiaires capables de travailler au développement culturel dont le profil correspond aux critères recherchés du projet de médiation culturelle « JE SUIS... »;

CONSIDÉRANT que M. Michel Vallée, directeur du Service des arts et de la culture, accepte de superviser le stage rémunéré de M^{me} Charlene de Grosbois;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche de M^{me} Charlene de Grosbois, étudiante, à titre de stagiaire au sein du Service des arts et de la culture et que M. Michel Vallée, directeur du Service des arts et de la culture, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, tout document à être transmis à l'UQAM dans le cadre du stage;

QUE la Ville accepte que M^{me} Charlene de Grosbois, étudiante, effectue un stage rémunéré de trente (30) semaines pour la période comprise entre le 11 septembre 2011 et le 23 décembre 2011 et le 1^{er} janvier 2012 et le 13 avril 2012, et ce, pour un total de six cents (600) heures;

QUE la rémunération soit établie à neuf dollars et soixante-dix-huit cents (9,78 \$) de l'heure pour une semaine de travail de vingt (20) heures par semaine en moyenne réparties selon les besoins du service ainsi que l'horaire d'études de M^{me} de Grosbois;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-702-20-150;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**11-09-787 SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE /
EMBAUCHE À TITRE RÉGULIER / INSPECTEUR MUNICIPAL 1**

CONSIDÉRANT l'évaluation de rendement de M^{me} Marie-Michelle Marleau à titre d'inspecteur à la réglementation ainsi que la recommandation favorable de MM. Michel Vaillancourt, directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire, et Dominic Beaulieu, chef de division – Urbanisme, en date du 24 août 2011;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche de M^{me} Marie-Michelle Marleau à titre d'inspecteur municipal 1 régulier au sein du Service du développement et de l'aménagement du territoire, et ce, à compter du 6 septembre 2011, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs (classe 13, échelon 1), le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur et conditionnellement à la réussite d'une expertise médicale pré-embauche;

QUE M^{me} Marleau devra compléter une période d'essai de six (6) mois prenant fin le 6 mars 2012 à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, elle pourra être confirmée dans son poste;

ET QUE des souhaits de bienvenue et de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M^{me} Marleau.

« ADOPTÉE »

**11-09-788 SERVICE DES ARTS ET DE LA CULTURE / PROLONGATION / EMBAUCHE
TEMPORAIRE ÉTUDIANT / GUIDE ANIMATRICE À LA MAISON VALOIS**

CONSIDÉRANT la résolution 11-05-411 autorisant l'embauche de M^{me} Charlene de Grosbois au sein du Service des arts et de la culture, à titre de guide animatrice étudiante, pour une période de onze (11) semaines;

CONSIDÉRANT la demande de M. Michel Vallée, directeur du Service des arts et de la culture, en date du 25 août 2011;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine la prolongation de la période d'embauche de M^{me} Charlene de Grosbois, guide animatrice étudiante au sein du Service des arts et de la culture, et ce, à compter du 26 août 2011, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs (75 % de la classe 2 – échelon 1), soit neuf dollars et soixante-dix-huit cents (9,78 \$) de l'heure, le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

« ADOPTÉE »

**11-09-789 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N^o 401-110-11-31 /
FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS INFORMATISÉS POUR UN ENVIRONNEMENT
VIRTUALISÉ**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par voie d'invitation pour la fourniture d'équipements informatisés pour un environnement virtualisé, une (1) seule soumission a été reçue et ouverte le 19 août 2011 immédiatement après 10 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, la soumission reçue rencontre les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n^o 401-110-11-31;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par Softchoice Corporation, 1751, rue Richardson, bureau 3.201, Montréal (Québec), H3K 1G6, pour la fourniture d'équipements informatisés pour un environnement virtualisé, et ce, au coût de soixante-deux mille cinq cent trente dollars et quatre-vingt-dix-huit cents (62 530,98 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-11-31;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-414 ainsi qu'au fonds de roulement;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-09-790 CIRCULATION / ARRÊTS OBLIGATOIRES / RUE DU RUISSELET À L'INTERSECTION DE LA RUE DES MÉANDRES

CONSIDÉRANT une demande pour l'installation d'arrêts obligatoires sur la rue du Ruisselet, à la 2^e intersection de la rue des Méandres, et ce, dans toutes les directions;

CONSIDÉRANT la vitesse excessive sur la rue du Ruisselet et l'importante circulation de piétons entre les rues des Méandres et des Cascades;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de circulation lors d'une réunion tenue le 20 juillet 2011;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville décrète des arrêts obligatoires sur la rue du Ruisselet, à la 2^e intersection de la rue des Méandres, et ce, dans toutes les directions;

QUE soit mandaté, à cette fin, le Service des travaux publics de procéder à l'installation de la signalisation requise;

ET QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

11-09-791 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-11-32 / POSE DE BÉTON BITUMINEUX À TAUX HORAIRE

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par voie d'invitation pour les travaux de pose de béton bitumineux à taux horaire, trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 19 août 2011 immédiatement après 10 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-11-32;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Les Pavages La Cité B.M. inc., 2500, rang Saint-Antoine, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour des travaux de pose de béton bitumineux, et ce, selon les taux horaires suivants :

- six cent quatre-vingt-quatorze dollars et trente cents (694,30 \$), taxes applicables non comprises, pour les travaux manuels;
- huit cent vingt-cinq dollars et quarante-cinq cents (825,45 \$), taxes applicables non comprises, pour les travaux mécaniques;

le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-11-32;

QUE le directeur des travaux publics, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux travaux de pose de béton bitumineux à taux horaire et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-320-00-524;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-09-792 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-11-33 / RÉFECTION ET RÉAMÉNAGEMENT DU BOUT DE LA RUE BRIAND

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par voie d'invitation pour les travaux de réfection et de réaménagement du bout de la rue Briand, deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 19 août 2011 immédiatement après 10 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-11-33;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Les Pavages La Cité B.M. inc., 2500, rang Saint-Antoine, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour les travaux de réfection et de réaménagement du bout de la rue Briand, et ce, selon les coûts unitaires suivants :

- cent soixante-six dollars et vingt-quatre cents (166,24 \$) le mètre linéaire pour la réfection complète de bordure de béton;
- deux cent soixante-dix-sept dollars et quarante-sept cents (277,47 \$) la tonne métrique pour la fourniture et pose d'enrobé bitumineux;

le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-11-33;

QUE le directeur des travaux publics, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux travaux de réfection et de réaménagement du bout de la rue Briand et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-320-00-524;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-09-793 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-11-34 / CONSTRUCTION DES FONDATIONS EN BÉTON DE CIMENT D'UN BÂTIMENT PRÉFABRIQUÉ

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de construction des fondations en béton de ciment d'un bâtiment préfabriqué, six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes le 19 août 2011 immédiatement après 10 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-11-34;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Les Constructions P.R.V. inc., 1003, rue Valois, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour les travaux de construction des fondations en béton de ciment d'un bâtiment préfabriqué, et ce, au coût de quarante-sept mille huit cent quarante-huit dollars et cinquante cents (47 848,50 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-11-34;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1629.

« ADOPTÉE »

11-09-794 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-11-35 / FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN BÂTIMENT PRÉFABRIQUÉ À STRUCTURE D'ACIER

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture et l'installation d'un bâtiment préfabriqué à structure d'acier, une (1) seule soumission a été reçue et ouverte le 19 août 2011 immédiatement après 10 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, la soumission reçue rencontre les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-11-35;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par Dorais inc., 81, boulevard Saint-Rémi, bureau 202, Saint-Rémi (Québec), J0L 2L0, pour la fourniture et l'installation d'un bâtiment préfabriqué à structure d'acier, et ce, au coût de deux cent cinquante-neuf mille neuf cent trente dollars (259 930 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-11-35;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1629.

« ADOPTÉE »

11-09-795 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-11-36 / CONSTRUCTION DE DALLES DE BÉTON POUR DEUX (2) BÂTIMENTS D'ENTREPOSAGE

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de construction de dalles de béton pour deux (2) bâtiments d'entreposage, cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes le 19 août 2011 immédiatement après 10 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-11-36;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Pavages Vaudreuil ltée, 888, montée Labossière, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour les travaux de construction de dalles de béton pour deux (2) bâtiments d'entreposage, et ce, au coût de quatre-vingt-deux mille trente et un dollars et soixante-dix cents (82 031,70 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-11-36;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1629.

« ADOPTÉE »

11-09-796 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-11-37 / NETTOYAGE DES CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par voie d'invitation pour les travaux de nettoyage des conduites d'égout sanitaire, deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 19 août 2011 immédiatement après 10 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-11-37;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Kelly Sani-Vac inc., 100, rue Huot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec), J7V 7Z8, pour les travaux de nettoyage des conduites d'égout sanitaire, et ce, au coût de trente-huit mille cent soixante-seize dollars et vingt-sept cents (38 176,27 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-11-37;

QUE le directeur des travaux publics, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux travaux de nettoyage des conduites d'égout sanitaire et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-415-00-521;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-09-797 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-11-39 / AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DES PATINOIRES EXTÉRIEURES – SECTEUR SEIGNEURIE

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par voie d'invitation pour l'aménagement et l'entretien des patinoires extérieures – secteur Seigneurie, trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 19 août 2011 immédiatement après 10 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-11-39;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Terrassement Théorêt, 1466, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1C8, pour l'aménagement et l'entretien des patinoires extérieures – secteur Seigneurie, et ce, au coût de trente-trois mille trente-huit dollars et vingt-cinq cents (33 038,25 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-11-39;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-31-447 ainsi qu'au budget 2012;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-09-798 PROLONGATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-08-44 / DÉNEIGEMENT DES VOIES PUBLIQUES – SECTEUR OUEST / SAISON 2011-2012

CONSIDÉRANT que le contrat initial est d'une durée de deux (2) saisons finissant avec la saison 2009-2010 et qu'il y a possibilité de prolongation de trois (3) saisons, une à la fois;

CONSIDÉRANT que le contrat a été prolongé pour la saison 2010-2011 par la résolution 10-06-552;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur a accompli son mandat de façon satisfaisante au cours des trois (3) dernières saisons de son contrat;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics qui favorise la prolongation du contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-08-44 à Ferme Gérard Martel & fils inc., 2118, rang Saint-Louis, Saint-Lazare (Québec), J7T 1Y1, pour une saison additionnelle, soit la saison 2011-2012, et ce, selon les conditions énoncées au devis;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-330-00-443 ainsi qu'au budget 2012;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-09-799 PROLONGATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-08-51 / DÉNEIGEMENT DES VOIES PUBLIQUES – SECTEUR URBAIN / SAISON 2011-2012

CONSIDÉRANT que le contrat initial est d'une durée de deux (2) saisons finissant avec la saison 2009-2010 et qu'il y a possibilité de prolongation de trois (3) saisons, une à la fois;

CONSIDÉRANT que le contrat a été prolongé pour la saison 2010-2011 par la résolution 10-06-551;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur a accompli son mandat de façon satisfaisante au cours des trois (3) dernières saisons de son contrat;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics qui favorise la prolongation du contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-08-51 à Pavage D'Amour inc., 1635, croissant Newman, Dorval (Québec), H9P 2R6, pour une saison additionnelle, soit la saison 2011-2012, et ce, selon les conditions énoncées au devis;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-330-00-443 ainsi qu'au budget 2012;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-09-800 TOURNOI INTERMUNICIPAL DE HOCKEY / ASSOCIATION DES TRAVAUX PUBLICS D'AMÉRIQUE

CONSIDÉRANT que l'Association des travaux publics d'Amérique (ATPA) organise conjointement avec des villes un tournoi annuel de hockey regroupant des équipes constituées d'employés municipaux;

CONSIDÉRANT que ce tournoi est une compétition amicale dont le but est de permettre aux employés municipaux de partout au Québec d'établir des contacts et de maintenir un réseau d'échange et de collaboration;

CONSIDÉRANT que cet événement servira à mieux faire connaître la région en plus de générer des retombées économiques intéressantes pour les commerçants de la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion a proposé sa candidature pour être l'hôte de la 26^e édition les 3, 4, 5 et 6 mai 2012 et que l'ATPA a signifié son intérêt;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la tenue de la 26^e édition du tournoi inter municipal de l'ATPA les 3, 4, 5 et 6 mai 2012;

QUE la Ville reconnaît le comité organisateur comme un comité accrédité de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

QUE la Ville offre la gratuité des heures de glace requises pour la tenue de l'événement.

« ADOPTÉE »

11-09-801 ADJUDICATIONS DE CONTRAT / VENTE DE BIENS EXCÉDENTAIRES

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la vente de biens excédentaires, onze (11) soumissions ont été reçues et ouvertes le 6 septembre 2011 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des soumissions préparé par le Service du greffe en date du 6 septembre 2011;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues dans l'avis public sur la vente de biens excédentaires daté du 25 août 2011;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte les soumissions déposées par les soumissionnaires ci-après énumérés, et ce, pour les véhicules et équipements suivants :

- Camion nacelle International 1986 (item 1) à Malidan inc., 24, rue Bernier, Laval (Québec), H7H 1Z2, pour un montant de deux mille deux cent vingt-trois dollars (2 223 \$), taxes applicables non comprises;
- Camionnette Ford 350 1997 (item 2) à Automobiles S. Therrien, 974, boulevard Saint-Luc, Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec), J2W 2G6, pour un montant de cinq cent vingt-neuf dollars (529 \$), taxes applicables non comprises;
- Véhicule Ford Windstar 1998 (item 3) à Coteau Métal inc., 601, rue Léger, Rivière-Beaudette (Québec), J0P 1R0, pour un montant de trois cents dollars (300 \$), taxes applicables non comprises;
- Lot de deux (2) godets EDF (item 4) à Coteau Métal inc., 601, rue Léger, Rivière-Beaudette (Québec), J0P 1R0, pour un montant de trois mille cinq dollars (3 005 \$), taxes applicables non comprises;
- Lot de douze (12) canots St-Maurice (item 5) à M. Ronald Proulx, 1063, route de Lotbinière, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour un montant de trois cent vingt-cinq dollars (325 \$), taxes applicables non comprises;
- Lot de quatre (4) pédalos RIO (item 6) à Automobiles S. Therrien, 974, boulevard Saint-Luc, Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec), J2W 2G6, pour un montant de cent soixante-quinze dollars (175 \$), taxes applicables non comprises;
- Dévidoir de boyau (item 9) à M. Fernand Goulet, 1065, chemin Saint-Féréol, Les Cèdres (Québec), J7T 1N7, pour un montant de cinquante-deux dollars (52 \$), taxes applicables non comprises;
- Lot de deux (2) chasse-neige (item 10) à M. Fernand Goulet, 1065, chemin Saint-Féréol, Les Cèdres (Québec), J7T 1N7, pour un montant de trois mille cent cinquante-deux dollars (3 152 \$), taxes applicables non comprises;
- Perceuse King's Powertool (item 11) à M. Jocelyn Grenier, 117, rue Vinet, Vaudreuil-Dorion (Québec), pour un montant de cinquante (50 \$), taxes applicables non comprises;
- Lot de trois (3) chaufferettes à air (item 14) à M. Jean-Claude Castonguay, 9, rue Saint-Louis, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 1C9, pour un montant de cent dollars (100 \$), taxes applicables non comprises;
- Tracteur à gazon John Deer 332 1988 (item 15) à M. Jean-Claude Castonguay, 9, rue Saint-Louis, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 1C9, pour un montant de mille cinq cents dollars (1 500 \$), taxes applicables non comprises;
- Rotoculteur Columbia 5/26 (item 16) à M. Daniel Ménard, 709, avenue Bourbonnais, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8R5, pour un montant de soixante-douze dollars et deux cents (72,02 \$), taxes applicables non comprises;
- Tondeuse pour tracteur (item 17) à M. Fernand Goulet, 1065, chemin Saint-Féréol, Les Cèdres (Québec), J7T 1N7, pour un montant de cent soixante-dix dollars (170 \$), taxes applicables non comprises;
- Cabine pour tracteur (item 18) à Malidan inc., 24, rue Bernier, Laval (Québec), H7H 1Z2, pour un montant de vingt et un dollars (21 \$), taxes applicables non comprises;

- Bras de deux (2) tonnes (item 19) à M. Fernand Goulet, 1065, chemin Saint-Féréol, Les Cèdres (Québec), J7T 1N7, pour un montant de cent dix dollars (110 \$), taxes applicables non comprises;
- Lot de huit (8) échelles (item 20) à M. Ronald Proulx, 1063, route de Lotbinière, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour un montant de soixante-quinze dollars (75 \$), taxes applicables non comprises;
- Saleuse (item 21) à Coteau Métal inc., 601, rue Léger, Rivière-Beaudette (Québec), J0P 1R0, pour un montant de trois cents dollars (300 \$), taxes applicables non comprises;
- Coupe-branches Vermeer 1994 (item 22) à Automobiles S. Therrien, 974, boulevard Saint-Luc, Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec), J2W 2G6, pour un montant de trois mille cent vingt-neuf dollars (3 129 \$), taxes applicables non comprises;
- Balayeuse à feuille (item 23) à Automobiles S. Therrien, 974, boulevard Saint-Luc, Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec), J2W 2G6, pour un montant de cent cinquante-neuf (159 \$), taxes applicables non comprises;
- Lot de deux (2) saleuses (item 25) à M. Daniel Ménard, 709, avenue Bourbonnais, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8R5, pour un montant de cent deux dollars et deux cents (102,02 \$), taxes applicables non comprises;
- Moteur Mariner Magnum 40 (item 26) à M. Ronald Proulx, 1063, route de Lotbinière, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour un montant de huit cents dollars (800 \$), taxes applicables non comprises;
- Lot de quatre (4) échelles (item 28) à M. Ronald Proulx, 1063, route de Lotbinière, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour un montant de soixante-quinze dollars (75 \$), taxes applicables non comprises;

le tout conformément au document de l'offre de vente de biens excédentaires préparé en août 2011;

QUE le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à disposer des biens n'ayant pas trouvé preneur de la façon la plus avantageuse pour la Ville.

« ADOPTÉE »

11-09-802 RATIFICATION / AVIS DE LEVÉE PARTIELLE DE L'INTERDICTION D'UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU POTABLE / RÈGLEMENT N° 1623

CONSIDÉRANT l'avis de levée partielle de l'interdiction d'utilisation extérieure de l'eau potable émis par la directrice générale, M^{me} Manon Bernard, le 18 août 2011;

CONSIDÉRANT que cet avis doit, en vertu de l'article 8.3 du Règlement sur l'utilisation extérieure de l'eau potable (Règlement n° 1623), être ratifié par le Conseil lors de la séance subséquente;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
 APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
 ET RÉSOLU unanimement

QUE soit ratifié l'avis de levée partielle de l'interdiction d'utilisation extérieure de l'eau potable émis par la directrice générale, M^{me} Manon Bernard, le 18 août 2011.

« ADOPTÉE »

11-09-803 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-11-38 (401-110-156) / TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE VOIE CYCLABLE SUR LA RUE DUTRISAC ENTRE LA PLACE DU CHEVALIER ET LE BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de construction d'une voie cyclable sur la rue Dutrisac, entre la place du Chevalier et le boulevard de la Cité-des-Jeunes, deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 23 août 2011 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-11-38 (401-110-156);

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Les Pavages Théorêt inc., 1080, rue Principale, Saint-Zotique (Québec), J0P 1Z0, pour les travaux de construction d'une voie cyclable sur la rue Dutrisac, entre la place du Chevalier et le boulevard de la Cité-des-Jeunes, et ce, au coût de quatre-vingt-six mille cent soixante-sept dollars et dix-huit cents (86 167,18 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-11-38 (401-110-156) et son addenda numéro 1;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 03-200-00-721;

QU'à cette fin sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	01-111-00-100	(Foncière générale – cat. rés.)	32 386 \$
À :	03-200-00-721	(Immobilisations – infrastructures)	32 386 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**11-09-804 ORDRE DE CHANGEMENT N° 10 / CONSTRUCTION DE LA CASERNE D'INCENDIE
– RUE FORBES / RÈGLEMENT N° 1583**

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n°10 relié au projet « Construction de la caserne d'incendie sur la rue Forbes – Règlement n° 1583 » totalisant un montant de cinq mille cinq cent quarante-deux dollars et quarante-quatre cents (5 542,44 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1583.

« ADOPTÉE »

**11-09-805 ORDRE DE CHANGEMENT N° 3 / CONSTRUCTION D'UN STATIONNEMENT
MUNICIPAL SUR LA RUE RAOUL-BLAIS / RÈGLEMENT N° 1615**

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n°3 relié au projet « Construction d'un stationnement municipal sur la rue Raoul-Blais – Règlement n° 1615 » totalisant un montant de deux mille deux cent quarante dollars et trente-deux cents (2 240,32 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1615.

« ADOPTÉE »

**11-09-806 ORDRE DE CHANGEMENT N° 62 / AGRANDISSEMENT DE L'ARÉNA /
RÈGLEMENT N° 1496**

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 62 relié au projet « Agrandissement de l'aréna – Règlement n° 1496 » totalisant un montant de neuf mille deux cent cinquante dollars (9 250 \$), taxes applicables non comprises;

« ADOPTÉE »

11-09-807 DÉROGATION MINEURE / 610, AVENUE SAINT-CHARLES / ENSEIGNE AU MUR / LOT 2 824 928 / ZONE C2-306 / CCU N° 11-07-112

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M. Éric Côté;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-07-112 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 19 juillet 2011;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 13 août 2011 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 610, avenue Saint-Charles;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 610, avenue Saint-Charles, afin d'autoriser une deuxième enseigne au mur alors que l'article 2.2.20.6.1 d) limite à une seule enseigne au mur par rue sur laquelle le terrain a façade.

« ADOPTÉE »

11-09-808 DÉROGATION MINEURE / 3093, BOULEVARD DE LA GARE / AIRE DE STATIONNEMENT / LOT 4 564 445 / ZONE C3-454 / CCU N° 11-07-122

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M. Michel Vaillancourt;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-07-122 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 19 juillet 2011;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 13 août 2011 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3093, boulevard de la Gare;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3093, boulevard de la Gare, afin d'autoriser une partie de l'aire de stationnement située en cour avant à 2,35 mètres en dérogation à l'article 2.2.16.1.3.1 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige un retrait de 3 mètres de la limite d'emprise de rue.

« ADOPTÉE »

11-09-809 APPUI AU COBAVER-VS / AUGMENTATION DU FINANCEMENT / ORGANISMES DE BASSINS VERSANTS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT la publication des avis de reconnaissance de tous les organismes de bassins versants dans les régions concernées conformément à la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*;

CONSIDÉRANT que les ressources financières accordées aux organismes de bassins versants depuis 2002, soit soixante-cinq mille dollars (65 000 \$) entre 2002 et 2009, et une moyenne de cent vingt-cinq mille (125 000 \$) depuis 2009;

CONSIDÉRANT l'absence de programmes de financement pour la promotion, la mise en œuvre et le suivi des actions découlant des Plans directeurs de l'eau des organismes de bassins versants;

CONSIDÉRANT les ressources humaines importantes et spécialisées qui sont nécessaires pour accomplir la totalité de la mission, soit élaborer, mettre à jour un Plan directeur de l'eau, le promouvoir et en suivre la mise en œuvre, tout cela annuellement pour l'ensemble d'une zone hydrographique conformément à la convention qui lie le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

CONSIDÉRANT l'expertise des organismes de bassins versants qui œuvrent à la gestion intégrée des ressources en eau depuis l'adoption de la Politique nationale de l'eau;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion appuie et soutienne l'ensemble des organismes de bassins versants du Québec, le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec, plus spécifiquement le Comité de Bassin Versant Vaudreuil-Soulanges, dans leurs demandes concernant :

- l'obtention d'un financement statutaire annuel de trois cent cinquante mille dollars (350 000 \$) par OBV dans le cadre d'une convention sur cinq (5) ans dont le montant est indexé annuellement;
- par principe d'équité, la mise sur pied d'un portefeuille d'un montant de quatre millions (4 000 000 \$) disponible aux OBV présentant des caractéristiques territoriales particulières et qui respecte les critères d'attribution qui seront déterminés préalablement en collaboration avec le MDDEP;
- la mise sur pied de nouveaux programmes de financement permettant aux acteurs (MRC, municipalités, usagers économiques et groupes associatifs) d'être des partenaires pour la mise en œuvre des actions des Plans directeurs de l'eau.

« ADOPTÉE »

11-09-810 PAIEMENT DE LA FACTURE N° 322707 / ENTREPRISE SANITAIRE F.A. LTÉE / OMISSION DE FACTURATION EN 2009-2010

CONSIDÉRANT le contrat n° 401-110-139-1 liant la Ville de Vaudreuil-Dorion et Entreprise Sanitaire F.A. Itée pour les années 2009 à 2013 intitulé *Collecte, transport et disposition des résidus domestiques pour les villes sur L'Île-Perrot et la ville de Vaudreuil-Dorion, années 2009 à 2013*;

CONSIDÉRANT que Entreprise Sanitaire F.A. Itée a omis de facturer à la Ville de Vaudreuil-Dorion les redevances sur l'enfouissement de 1 313,870 tonnes métriques de matières résiduelles en 2009 et de 1 321,813 tonnes métriques en 2010;

CONSIDÉRANT que cette omission représente un montant dû, avant taxes, de quatorze mille dix-neuf dollars (14 019 \$) pour l'année 2009 et un montant de dix-sept mille deux cent vingt-deux dollars et trente-trois cents (17 222,33 \$) en 2010 au bénéfice de la compagnie Sanitaire F.A. Itée;

CONSIDÉRANT la facture n° 322707 au montant de trente et un mille deux cent quarante et un dollars et trente-trois cents (31 241,33 \$) présentée par Entreprise Sanitaire F.A. Itée pour les redevances dues;

CONSIDÉRANT que ces redevances sont remboursées annuellement aux Villes par le ministère des Finances;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion acquitte la facture n° 322707 au montant de trente et un mille deux cent quarante et un dollars et trente-trois cents (31 241,33 \$) au bénéfice de Entreprise Sanitaire F.A. Itée;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-451-20-446;

QU'à cette fin sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE : 01-111-00-100	(Foncière générale – cat. rés.)	34 030 \$
À : 02-451-20-446	(Élimination des ordures)	34 030 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-09-811 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1564-03 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE STATIONNEMENT (RMH 330)

La conseillère M^{me} Guylène Duplessis donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, elle présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de stationnement (RMH 330).

11-09-812 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1480-06 / MODIFICATION / MODE DE TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1480-06 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1480-06 intitulé :

« Règlement modifiant de nouveau le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités ».

« ADOPTÉE »

11-09-813 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1275-157 / ZONE I3-831 / INCLUSION DE NOUVEAUX USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS RELIÉS À L'ENTRETIEN DES VÉHICULES AUTOMOBILES DU GROUPE 63 / SECTEUR CITÉ-DES-JEUNES À L'OUEST DE LA ROUTE 342

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 4 juillet 2011 un projet de règlement portant le n° 1275-157;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 1^{er} août 2011 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-157 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-157 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'inclure dans la zone I3-831 de nouveaux usages spécifiquement permis reliés à l'entretien des véhicules automobiles du groupe 63 ».

« ADOPTÉE »

11-09-814 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1275-158 / ABROGATION ET REMPLACEMENT DU 2^E ALINÉA DE L'ARTICLE 2.2.12.7 / MODIFICATION DE LA PÉRIODE D'AUTORISATION / BÂTIMENTS TEMPORAIRES / INSTITUTIONS SCOLAIRES

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 4 juillet 2011 un projet de règlement portant le n° 1275-158;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 1^{er} août 2011 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-158 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-158 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'abroger et remplacer le 2^e alinéa de l'article 2.2.12.7 pour autoriser les bâtiments temporaires utilisés pour fins d'institutions scolaires pour une période n'excédant pas huit (8) ans au lieu de sept (7) suite à l'émission du permis de construction ».

« ADOPTÉE »

11-09-815 ADOPTION SECOND PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-159 / ZONE C2-248 / AUGMENTATION DU NOMBRE D'ÉTAGES MAXIMAL AUTORISÉ / AVENUE SAINT-CHARLES AU SUD DE LA RUE BOURGET

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 1^{er} août 2011 un premier projet de règlement portant le n° 1275-159 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 6 septembre 2011 à 19 h;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de règlement n° 1275-159 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin de revoir la grille des usages et normes de la zone C2-248 afin d'augmenter à trois (3) étages le nombre d'étages maximal autorisé »,

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

11-09-816 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1275-160 / ZONE C2-716 / RETRAIT DE L'APPLICATION SPÉCIFIQUE 3.2.53 « SPECTACLE ÉROTIQUE » DE LA DISPOSITION PARTICULIÈRE COMME USAGE AUTORISÉ / BOULEVARD HARWOOD ET ROUTE DE LOTBINIÈRE

Le conseiller M. Denis Vincent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de retirer l'application spécifique 3.2.53 « Spectacle érotique » de la disposition particulière comme usage autorisé à la grille des usages et normes de la zone C2-716.

11-09-817 ADOPTION PREMIER PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-160 / ZONE C2-716 / RETRAIT DE L'APPLICATION SPÉCIFIQUE 3.2.53 « SPECTACLE ÉROTIQUE » DE LA DISPOSITION PARTICULIÈRE COMME USAGE AUTORISÉ / BOULEVARD HARWOOD ET ROUTE DE LOTBINIÈRE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet de règlement n° 1275-160 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de retirer l'application spécifique 3.2.53 « Spectacle érotique » de la disposition particulière comme usage autorisé à la grille des usages et normes de la zone C2-716 »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 19 septembre 2011 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

11-09-818 AUTORISATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

D'entériner l'autorisation accordée par la directrice générale, savoir :

- Mise en place d'une bannière du 7 au 28 septembre 2011 par Formagestique sur la clôture du Canadien Pacifique annonçant le Salon de l'emploi qui se tiendra le 28 septembre 2011.

« ADOPTÉE »

11-09-819 FERMETURE TEMPORAIRE DE L'AVENUE ANDRÉ-CHARTRAND À L'EST DE LA RUE ÉDOUARD-LALONDE

CONSIDÉRANT les trois (3) importants chantiers en cours ou à venir dans le secteur de l'avenue André-Chartrand, à l'est de la rue Édouard-Lalonde, soit Les Perles de la Gare, le Centre multisports ainsi que les infrastructures des rues Elmer-Lach et André-Chartrand;

CONSIDÉRANT que les entrées à ces chantiers s'effectueront par l'avenue André-Chartrand;

CONSIDÉRANT que la portion de l'avenue André-Chartrand à l'est de la rue Édouard-Lalonde n'est actuellement pas utilisée;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville décrète la fermeture temporaire de l'avenue André-Chartrand à l'est de la rue Édouard-Lalonde;

QUE Développement Diamant soit autorisé à installer une barrière à l'endroit de cette fermeture sous réserve cependant du respect des conditions suivantes :

- Dépôt d'un plan à la Ville pour vérification de la logistique des installations;
- Interdiction de tout entreposage sur l'emprise de la rue;
- Nettoyage régulier de l'emprise de la rue;
- Assurer l'accès facile et sans entrave pour tous les intervenants des différents chantiers.

« ADOPTÉE »

11-09-820 PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

11-09-821 PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

11-09-822 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 20 h 43 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, OMA, greffier